



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2004/9
14 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingtième session

Bonn, 16-25 juin 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des capacités

**ÉVENTAIL ET EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS MENÉES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
EN VUE DE L'APPLICATION DE LA DÉCISION 2/CP.7**

Note du secrétariat*

Résumé

Dans la présente note, le secrétariat expose les résultats de l'analyse des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement à laquelle il a procédé sur la base des informations communiquées par les Parties, des documents qu'il a lui-même établis, du document technique sur le renforcement des capacités ainsi que des rapports du Fonds pour l'environnement mondial et d'organismes bilatéraux et multilatéraux. En outre, il présente les enseignements qui se dégagent de l'exécution d'activités et de programmes de renforcement des capacités ainsi que les questions clés sur lesquelles les Parties voudront peut-être se pencher dans le cadre de l'examen approfondi de la suite donnée à la décision 2/CP.7.

* Le présent document est distribué après la date limite officiellement fixée car son établissement a nécessité un long processus de consultation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 4	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la présente note.....	2 – 3	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. ÉVENTAIL ET EFFICACITÉ DES PROJETS ET PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	5 – 36	4
A. Rappel.....	5	4
B. Besoins et priorités en matière de renforcement des capacités.....	6 – 10	4
C. Description des programmes et activités de renforcement des capacités	11 – 14	5
D. Principaux résultats et impact des activités de renforcement des capacités	15 – 18	7
E. Ressources: disponibilité, accessibilité et efficacité d'utilisation	19 – 23	8
F. Caractère durable des activités de renforcement des capacités	24 – 32	10
G. Indicateurs de l'efficacité des activités de renforcement des capacités	33 – 36	12
III. QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE	37	13

Annexes

I. Les différents niveaux d'analyse des activités de renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques et les besoins recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités		14
II. Liste récapitulative des besoins et priorités en matière de renforcement des capacités.....		15
III. Types d'indicateurs du renforcement des capacités correspondant aux domaines d'intervention stratégiques prévus dans le dossier méthodologique PNUD/FEM et aux besoins exposés dans le cadre pour le renforcement des capacités		17

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Dans sa décision 9/CP.9, la Conférence des Parties a décidé de mener à bien l'examen approfondi de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement avant sa dixième session. Elle a prié le secrétariat de rédiger un document, assorti d'appendices techniques, sur l'éventail et l'efficacité des activités de renforcement des capacités menées dans les pays en développement en vue de l'application de la décision 2/CP.7, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa vingtième session, ce document et ses appendices techniques devant être conçus en fonction du mandat énoncé à l'annexe III du rapport de la dix-huitième session du SBI (FCCC/SBI/2003/8).

B. Objet de la présente note

2. Dans la présente note le secrétariat analyse les activités et les programmes de renforcement des capacités et expose les questions clefs et les enseignements qui se dégagent de leur exécution, sur la base des informations tirées des documents sur le renforcement des capacités qu'il a lui-même établis, des informations fournies par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que par des organismes bilatéraux et multilatéraux et d'autres organisations internationales, des informations supplémentaires communiquées par les Parties (FCCC/SBI/2004/MISC.1) et du document technique sur l'éventail et l'efficacité des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement (FCCC/TP/2004/1). Les Parties désireuses d'obtenir des informations complémentaires pourront se reporter aux documents susmentionnés.

3. Le secrétariat a établi le document intitulé «Analyse de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement» (FCCC/SBI/2003/14), soumis au SBI à sa dix-neuvième session, pour aider les Parties à faire le point sur la suite donnée à la décision 2/CP.7. Parmi les insuffisances signalées dans le document FCCC/SBI/2003/14 figurait le manque d'informations sur différents sujets tels que l'impact de l'exécution des projets et l'ampleur de la participation des parties prenantes aux activités de renforcement des capacités. Pour combler ce déficit d'informations, le secrétariat a eu recours aux méthodes suivantes: entretiens et enquête auprès de membres de délégations et des responsables d'organisations internationales qui jouent un rôle clef; tour d'horizon et analyses de ses propres documents consacrés au renforcement des capacités, des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) et des Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II), des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté au niveau national (CSRP) et des stratégies nationales de développement durable ainsi que de ses propres activités de renforcement des capacités (formation et ateliers).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI voudra peut-être prendre note des résultats de l'analyse dont il est rendu compte dans la présente note et prendre en considération les questions clefs mises en évidence pour rédiger un projet de conclusions et un projet de décision concernant l'examen approfondi de la suite donnée à la décision 2/CP.7, qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa dixième session. Les Parties voudront peut-être aussi prendre en considération les enseignements qui se dégagent de l'exécution des activités de renforcement des capacités, tels qu'ils sont rapportés dans la présente note.

II. ÉVENTAIL ET EFFICACITÉ DES PROJETS ET PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

A. Rappel

5. Pour simplifier et structurer l'analyse des activités de renforcement des capacités, trois niveaux d'intervention ont été retenus: systémique, institutionnel et individuel¹. Au **niveau systémique**, l'accent est mis sur le cadre général dans lequel les organisations et les individus travaillent et interagissent avec le milieu extérieur, ainsi que sur les liens formels et informels entre institutions. Au **niveau institutionnel**, le renforcement des capacités vise surtout à renforcer la performance globale de l'organisation et ses moyens de fonctionnement ainsi que son aptitude à s'adapter au changement. Au **niveau individuel**, le renforcement des capacités consiste à modifier les attitudes et les comportements et ce, en s'attachant à transmettre un savoir et à dispenser une formation professionnelle tout en tirant parti au mieux de la participation, de l'échange de connaissances et du phénomène d'appropriation². À l'annexe I, les besoins mis en évidence dans le cadre figurant dans l'annexe de la décision 2/CP.7 ont été regroupés *grosso modo* dans ces différentes catégories.

B. Besoins et priorités en matière de renforcement des capacités

6. Les pays en développement ont fait état de leurs besoins en matière de renforcement des capacités, notamment dans leurs communications nationales et autres rapports nationaux. Les divers besoins mis en évidence dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement (ci-après dénommé le cadre pour le renforcement des capacités) restent d'actualité et correspondent à ceux exprimés par les pays en développement à l'occasion de différentes évaluations. Le renforcement des capacités étant un processus lent et complexe, qui nécessite beaucoup de ressources, il faut normalement de nombreuses années pour répondre aux besoins signalés dans ce domaine. Ce qui vient encore compliquer les choses c'est que chaque Partie a sa façon de définir et d'envisager le renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques. Si, comme il ressort des informations communiquées par les Parties (FCCC/SBI/2003/MISC.5 et FCCC/SBI/2004/MISC.1) ainsi que par le FEM et ses agents d'exécution (FCCC/SBI/2003/MISC.2), des mesures ont été prises pour répondre à ces besoins, ceux-ci restent néanmoins prioritaires pour les Parties non visées à l'annexe I.

¹ Il s'agit là des catégories utilisées par le FEM (dans ses lignes directrices pour la préparation des auto-évaluations nationales des capacités), le Programme des Nations Unies pour le développement (*Indicateurs du renforcement des capacités, dossier méthodologique PNUD/FEM (n°4)*) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (*Questions méthodologiques et technologiques liées au transfert de technologies*).

² Ces définitions sont extraites du *Guide for Self-assessment of Country Capacity Needs for Global Environmental Management* (Guide pour l'auto-évaluation des capacités nécessaires au niveau national aux fins de la gestion de l'environnement mondial), établi par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le FEM (septembre 2001), p. 32 à 34 de la version anglaise.

7. Les besoins et priorités signalés par les pays en développement et mentionnés dans diverses publications concernent l'établissement des communications nationales (inventaires de gaz à effet de serre (GES), gestion des bases de données sur les émissions et systèmes de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'activité et coefficients d'émission), le renforcement des capacités institutionnelles, notamment la consolidation ou la mise en place, selon le cas, de secrétariats ou de centres nationaux de liaison pour les changements climatiques, l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation ainsi que le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation. On trouvera à l'annexe II du présent document la liste récapitulative des besoins et priorités en matière de renforcement des capacités établie à partir des communications nationales et autres informations communiquées par les Parties ainsi que des sources d'information citées dans le document technique.

8. Les autorités de quelques-uns des pays en développement considérés dans le cadre de l'enquête réalisée aux fins de l'établissement du document technique ont fait valoir que le secrétariat devrait les aider davantage en diffusant des informations sur les enseignements qui se dégagent de l'expérience acquise par les pays qui sont plus avancés dans les processus découlant de la Convention. Il faudrait aussi, à leur avis, que le secrétariat du FEM les informe mieux des possibilités de financement nouvelles afin de pouvoir vraiment avoir accès à ces ressources.

9. Les résultats des processus concernant la réalisation d'auto-évaluations nationales des capacités (AENC) et l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), dont les premiers seront connus en 2004, permettront de se faire une idée plus claire des besoins propres à chaque pays. Ces initiatives sont en cours et leurs résultats pourront être pris en considération pour compléter la liste des besoins recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités.

10. Si les priorités actuelles des Parties non visées à l'annexe I correspondent encore largement à celles recensées dans le cadre pour le renforcement des capacités, la réalisation, à leur initiative, d'une évaluation approfondie des capacités dont elles disposent et de celles dont elles doivent se doter pour mettre en œuvre la Convention sera très utile pour déterminer plus précisément leurs besoins spécifiques et les mesures à prendre en priorité pour y répondre. En outre, l'étude d'éventuelles articulations entre les différents rapports nationaux – communications nationales, PANA, CSRP, stratégies nationales pour la protection de l'environnement, etc. – permettra de savoir dans quelle mesure le renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques a été intégré au niveau national.

C. Description des programmes et activités de renforcement des capacités

11. Les organismes multilatéraux et bilatéraux se sont attaqués aux problèmes considérés comme prioritaires dans le cadre pour le renforcement des capacités et à ceux jugés prioritaires par les pays en développement. De l'avis des pays en développement en général, les activités habilitantes, financées par les donateurs, sont très utiles. Mais, comme on va le voir, des lacunes importantes doivent encore être comblées:

a) **Renforcement des capacités institutionnelles.** Tant les Parties non visées à l'annexe I que les Parties visées à l'annexe II ont donné la priorité aux activités de renforcement des capacités institutionnelles qui aident les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et donnent aux pays en développement les moyens de continuer à faire face

à leurs priorités nationales. On peut citer à titre d'exemple la création d'organes nationaux chargés de coordonner les activités concernant les changements climatiques (comités ou secrétariats nationaux), la mise en place ou la modernisation de centres de recherche, l'amélioration des capacités de gestion de l'information ainsi que la fourniture de matériel et d'un appui institutionnel pour la collecte et l'analyse des données. Toutefois, vu la multiplication des activités consacrées aux changements climatiques dans les pays en développement, le renforcement des capacités institutionnelles demeure une priorité pour assurer la pérennité des programmes de renforcement des capacités (FCCC/SBI/2003/14);

b) **Éducation, formation et sensibilisation du public.** De nombreuses Parties visées à l'annexe II intègrent l'éducation, la formation et l'échange d'informations dans leurs activités de renforcement des capacités et de transfert de technologies. Parmi les initiatives particulières en faveur de l'éducation et de la formation, on peut mentionner la constitution de réseaux d'éducation à l'environnement, la mise sur pied de programmes internationaux de cours et de formation et la fourniture d'une aide financière à des étudiants et représentants des pays en développement pour leur permettre de poursuivre leurs études ou de participer à des réunions internationales consacrées aux changements climatiques (FCCC/SBI/2003/INF.9). Conformément aux décisions de la Conférence des Parties relatives à l'article 6 de la Convention, les communications nationales montrent que toutes les Parties ont mené des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public avec la participation de diverses catégories d'acteurs – secteur privé, pouvoirs publics, organisations non gouvernementales (ONG), usagers et établissements scolaires – et qu'elles prévoient de continuer à concevoir et à mettre en œuvre des activités de ce type;

c) **Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation.** Selon les informations communiquées par les Parties visées à l'annexe II au sujet des mesures prises en application des dispositions des décisions 2/CP.7 et 3/CP.7 relatives à l'adaptation et la vulnérabilité (FCCC/SBI/2003/MISC.5), les activités de renforcement de capacités qu'elles appuient couvrent un champ très vaste qui va de la préparation aux catastrophes – prévision météorologique, construction de modèles et pratiques propres à limiter les dommages – à l'échange d'experts et à la formation aux techniques permettant d'aménager les agglomérations de façon qu'elles résistent aux catastrophes. L'aide apportée aux pays en développement a également pris d'autres formes: programmes d'aménagement des zones côtières destinés à renforcer les capacités d'adaptation et projets visant à évaluer les incidences des changements climatiques sur l'agriculture ainsi que le coût des dommages et des mesures d'adaptation. Une aide accrue s'impose en vue du perfectionnement des ressources humaines et du développement de la recherche, de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur la vulnérabilité et les mesures d'adaptation ainsi que du renforcement des capacités nécessaires pour évaluer les incidences des changements climatiques et y faire face. De nombreuses Parties ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les pays en développement soient mieux à même de prévoir l'évolution des températures et des précipitations ainsi que l'élévation du niveau de la mer afin que la marge d'incertitude concernant les incidences de ces phénomènes soit moins grande (FCCC/SBI/2003/14).

12. Le document technique a montré que l'instauration d'un véritable dialogue entre pays bénéficiaires et donateurs au stade de l'élaboration de la proposition de projet permettait de garantir la parfaite adéquation des activités de renforcement des capacités aux priorités des pays. Le projet d'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes financé par le Fonds

canadien de développement pour le changement climatique a été cité en exemple, car il paraissait cadrer tout à fait avec les priorités des pays de la région en matière de renforcement des capacités pour l'adaptation.

13. Il arrive aussi que l'élaboration du projet soit largement le fait du donateur, soit que le pays bénéficiaire ne dispose pas des capacités voulues, soit qu'aucun processus piloté par le pays n'ait été mis en route durant la phase de négociation du projet/programme. L'évaluation des capacités nécessaires, réalisée sous la conduite du pays concerné, et la formation d'experts locaux permettront de remédier à cet état de choses.

14. Le rapport technique distingue deux catégories d'activités de renforcement des capacités particulièrement importantes. Les premières ont été partiellement menées à bien mais doivent être poursuivies. Il s'agit des activités qui ont consisté à doter les pays en développement des capacités dont ils avaient besoin d'après leurs communications nationales mais qui, telles les capacités de collecte et d'analyse des données, demandent à être consolidées et des activités destinées à renforcer entre autres leurs capacités de gestion et de prise de décisions dans la perspective de l'exécution de projets au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) etc. Les secondes sont celles qui visent à répondre à des besoins dont, jusqu'à présent, on ne s'est occupé qu'accessoirement – mise en réseau des institutions, amélioration du processus décisionnel et mise en œuvre de mesures d'adaptation.

D. Principaux résultats et impact des activités de renforcement des capacités

15. Même si les activités qui ont été entreprises en application de la décision 2/CP.7 ou qui ont un rapport avec cette décision commencent à donner des résultats, résultats qui sont dans certains cas visibles et mesurables, il faudra un certain temps pour qu'elles portent tous leurs fruits. Les Parties voudront peut-être envisager d'évaluer les capacités mises en place grâce à diverses interventions afin que les enseignements tirés de cette évaluation puissent être mis à profit pour concevoir les futurs programmes de renforcement des capacités.

16. Il ressort des rapports du FEM, des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et des Parties visées l'annexe II ainsi que des autres informations communiquées par les Parties (FCCC/SBI/MISC.1) que des **institutions adaptées** spécialement chargées d'œuvrer à la réalisation de l'objectif de la Convention sont en train d'être mises en place, que les informations produites et diffusées sur les aspects généraux et techniques des changements climatiques sont plus nombreuses et de meilleure qualité qu'auparavant et que les **diverses parties prenantes** sont désormais mieux à même de faire face à un large éventail de questions relatives aux changements climatiques. Les pays en développement ont toutefois fait savoir qu'ils avaient encore besoin d'aide pour renforcer leur cadre institutionnel (FCCC/SBI/2003/14). Au **niveau individuel**, il importe en particulier de former des négociateurs plus qualifiés et d'améliorer la formation technique, par exemple la formation aux techniques de mesure de la variabilité du climat.

17. En ce qui concerne l'efficacité des activités de renforcement des capacités, les enseignements qui se dégagent de l'expérience sont les suivants:

a) L'évaluation de l'efficacité des projets et programmes de renforcement des capacités, peut aider à améliorer l'exécution de ces activités. Les outils utilisés à cet effet doivent être suffisamment souples pour pouvoir s'adapter aux conditions propres à chaque pays;

b) Il est essentiel, pour l'efficacité des activités de renforcement des capacités, de veiller à ce que les besoins aient fait l'objet d'une auto-évaluation approfondie et à ce que les différents niveaux d'intervention systémique, institutionnel et individuel soient dûment pris en considération;

c) Les formules d'apprentissage par la pratique de longue haleine qui favorisent l'instauration de partenariats et la création de réseaux et qui intègrent le renforcement des capacités dans des programmes de développement durable plus vastes ont de plus grandes chances de succès;

d) L'appropriation du processus de renforcement des capacités et son pilotage par le pays bénéficiaire de même que la consultation et la participation des multiples parties prenantes à tous les stades de l'exécution sont de nature à favoriser l'aboutissement du projet;

e) La pratique d'une **gestion adaptative**³ et la prise en considération du caractère dynamique du renforcement des capacités augmentent sensiblement les chances de parvenir aux résultats escomptés.

18. Les outils nécessaires pour procéder à des évaluations approfondies des capacités dont les pays ont besoin devraient être mis à la disposition de ceux qui proposent des projets de renforcement des capacités et surtout il faudrait en promouvoir activement l'application systématique dans le cadre des processus AENC et des PANA en cours.

E. Ressources: disponibilité, accessibilité et efficacité d'utilisation

19. Diverses possibilités de financement s'offrent aux pays en développement pour appuyer la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités. Toutefois ces pays ont besoin d'une aide supplémentaire pour élaborer des propositions de projet concernant les changements climatiques et avoir ainsi plus facilement accès aux ressources financières disponibles. En tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des projets et des programmes de renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques. En mars 2004, il avait investi plus de 2 milliards de dollars des États-Unis dans toute une série d'activités de ce type. Les pays visés à l'annexe II, par l'intermédiaire de leurs organismes bilatéraux et des organismes multilatéraux qu'ils appuient, ont, eux aussi, beaucoup contribué au financement d'activités de renforcement des capacités au titre du MDP et du mécanisme d'application conjointe (on peut mentionner notamment à cet égard le programme d'études stratégiques nationales pour la participation

³ La gestion adaptative est un mode de gestion qui préconise la flexibilité pour tenir compte du contexte mouvant dans lequel le projet s'inscrit et est exécuté et pour s'y adapter.

au mécanisme d'application conjointe/mécanisme pour un développement propre (MDP) de la Banque mondiale), de projets d'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation (avec, par exemple, le projet PRECIS du Royaume-Uni qui vise à proposer un système de modélisation des climats régionaux pour les études d'impact), d'activités de sensibilisation du public et d'échange d'informations (séminaires annuels sur les changements climatiques organisés par le Japon) ainsi que d'activités de transfert de technologies (telles que le projet pilote de coopération technologique (TCAPP) des États-Unis).

20. D'autres organismes multilatéraux participent, grâce à leurs propres ressources et/ou à celles du FEM, à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques. C'est le cas notamment du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les activités de renforcement des capacités de ces organismes peuvent être rangées en plusieurs catégories:

a) Activités de renforcement des capacités visant à améliorer les processus découlant de la Convention ou du Protocole de Kyoto, tels que l'établissement des communications nationales ou des PANA; formation d'équipes d'examen et renforcement des capacités de négociation des membres des délégations;

b) Activités de renforcement des capacités visant à permettre aux pouvoirs publics et à l'ensemble de la collectivité de mettre en œuvre les politiques et les stratégies voulues pour faire face aux changements climatiques, notamment dans les domaines de l'énergie et des transports (atténuation), et pour se préparer aux catastrophes et planifier les interventions d'urgence (adaptation);

c) Activités de renforcement des capacités visant plus généralement l'instauration d'un développement durable, qui aura une influence sur les changements climatiques et leurs incidences (par exemple une agriculture capable d'adaptation et durablement viable aura intégré les incidences des changements climatiques et sera donc moins vulnérable face à celles-ci), ainsi que sur les politiques de lutte contre les changements climatiques proprement dites (par exemple dans une ville durablement viable, il y aura moins de véhicules, donc moins d'émissions et, partant, des concentrations plus faibles de gaz à effet de serre).

21. D'une façon générale, c'est le renforcement des capacités aux fins de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, par exemple la mise en place ou la consolidation des capacités nécessaires pour faire l'inventaire de gaz à effet de serre ou évaluer la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation et d'atténuation, qui a le plus retenu l'attention. Toutefois les pays en développement ont dit avoir besoin d'une aide supplémentaire en particulier pour mettre sur pied ou renforcer leurs programmes nationaux concernant les changements climatiques, améliorer la prise de décisions, consolider le cadre institutionnel existant, former leurs représentants aux techniques de négociation, se doter des capacités nécessaires pour l'exécution de projets au titre du MDP et dispenser une formation aux techniques de mesure de la variabilité du climat.

22. L'exécution d'activités de renforcement des capacités pourrait être encore améliorée grâce à une diffusion plus large de l'information, au développement de la coopération Sud-Sud et à la facilitation de la mise en commun des exemples de réussite, des enseignements tirés de l'expérience et des connaissances (indépendamment de toutes ces mesures il faudrait faire davantage appel aux ressources humaines locales au lieu de recourir à du personnel recruté au plan international).

23. La publication de documents sur les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités et les initiatives prises dans ce domaine par les Parties visées à l'annexe II et les Parties non visées à l'annexe I devrait être encouragée. On pourrait afficher ces documents sur le site Web de la Convention ou proposer sur ce site des liens vers ces documents.

F. Caractère durable des activités de renforcement des capacités

24. Si les Parties s'accordent sur les facteurs qui compromettent la viabilité à long terme des activités de renforcement des capacités, en pratique, au stade de l'exécution des projets, il n'est pas toujours tenu compte de tous ces facteurs. Au niveau des pays, on commence à distinguer quelques exemples de bonnes pratiques, qui démontrent qu'il est essentiel de tenir dûment compte du contexte pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des activités de renforcement des capacités. Si l'on ne tient pas systématiquement compte de la présence ou de l'absence des conditions propices au renforcement des capacités et de la nécessité d'agir sur ce point dès le départ, les projets et programmes de renforcement des capacités poseront toujours problème.

25. Au niveau institutionnel, il ressort des communications nationales considérées que les Parties ont mis en place un grand nombre d'organisations, programmes et comités pour s'occuper des questions liées aux changements climatiques au niveau national et s'acquitter des obligations contractées au titre de la Convention. En ce qui concerne la pérennité de ce cadre institutionnel, le fait que, dans certains pays, le secrétariat et le centre national de liaison pour les changements climatiques, institués de longue date, sont toujours en place constitue un bon point.

26. S'agissant du développement des capacités individuelles au sein des institutions et au niveau interinstitutionnel, on constate que les activités de renforcement des capacités ont permis de former un grand nombre de personnes dans différents secteurs, en particulier au stade de l'établissement de la communication nationale initiale. Toutefois on a eu tendance jusqu'ici à privilégier la formation proprement dite sans accorder toute l'attention voulue aux facteurs qui en renforcent l'efficacité (par exemple définition bien précise des emplois, qualifications et responsabilités et accès à l'information) ainsi qu'à d'autres mesures d'incitation essentielles, telles que les perspectives de carrière, qui sont indispensables si l'on veut être sûr que les efforts de mise en valeur des ressources humaines produiront des résultats durables; cette tendance fait qu'il n'est pas facile de conserver les capacités acquises.

27. Pérenniser le renforcement des capacités exige une approche intégrée des activités à entreprendre aux niveaux systémique, institutionnel et individuel et passe par la création de conditions propices, le renforcement du cadre institutionnel et la prise en compte des questions concernant les ressources humaines. Toutefois de nombreux pays ont encore besoin d'une aide importante pour pouvoir répondre aux besoins de renforcement des capacités de manière intégrée.

28. La participation des parties prenantes est également essentielle si l'on veut que les efforts entrepris soient durables. En général, les pouvoirs publics ont associé différentes parties prenantes telles que les ONG, les établissements d'enseignement supérieur et, dans certains cas, le secteur privé à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, notamment aux fins de l'établissement des communications nationales. À quelques exceptions près, les autres catégories de la population, notamment les populations autochtones, qui risquent d'être directement touchées par les changements climatiques, ne semblent pas participer autant qu'elles le pourraient à la mise au point et à l'exécution des activités ou des plans relatifs aux changements climatiques.

29. En ce qui concerne la pérennité des résultats des activités de renforcement des capacités, un certain nombre d'enseignements se dégagent de l'analyse des faits:

a) Les stratégies et projets dans lesquels la capacité nationale est envisagée de façon intégrée ont davantage de chance de produire des résultats durables car ils permettent de repérer et d'éliminer les points de blocage susceptibles d'empêcher la mobilisation des capacités mises en place;

b) Si les résultats des activités de renforcement des capacités ne sont pas durables, cela tient, entre autres, à l'indifférence des principaux décideurs, à la complexité des politiques institutionnelles, notamment au poids excessif de l'administration, et au fait que la protection de l'environnement et, plus précisément, les changements climatiques ne sont pas envisagés dans une optique intégrée/intersectorielle;

c) Le renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques sera plus durable si l'on évalue correctement les besoins des principales institutions spécialisées et si la formation individuelle est dispensée dans le cadre d'un processus visant à renforcer les capacités institutionnelles du pays dans le domaine des changements climatiques, que ce soit dans le secteur privé, le secteur public, l'enseignement supérieur ou la société civile;

d) Si l'on veut que leurs résultats soient le plus durables possible, il faut faire en sorte que les programmes de renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques soient intégrés dans les plans et les stratégies de développement durable du pays et veiller à ce que les activités relatives aux changements climatiques aient avoir un lien direct avec les priorités nationales;

e) Au stade de la conception et de l'exécution des activités de renforcement des capacités, il faut se pencher sur les diverses questions à prendre en considération pour renforcer les capacités, que ce soit au niveau systémique, au niveau institutionnel ou au niveau individuel;

f) Des stratégies propres à assurer la viabilité financière de l'opération et une bonne répartition des ressources doivent dès le départ faire partie intégrante des projets et programmes de renforcement des capacités.

30. Voici quelques-uns des principaux enseignements qui se dégagent de l'étude des meilleures pratiques pour renforcer durablement les capacités:

a) Ceux qui entreprennent des activités de renforcement des capacités doivent reconnaître que, pour que celles-ci donnent de bons résultats et que ces résultats soient durables, il importe au préalable de s'attacher à faciliter, promouvoir et encourager un phénomène d'appropriation au niveau local, ce qui suppose que les experts locaux et les principales parties prenantes soient associés dès le départ à la planification des activités;

b) Le renforcement des capacités est un processus lent, progressif et, parfois, imprévisible;

c) Les objectifs des activités de renforcement des capacités doivent être en rapport avec les capacités déjà disponibles dans le pays bénéficiaire;

d) Des mécanismes efficaces de suivi et de remontée de l'information peuvent se révéler nécessaires pour pouvoir déterminer si des progrès ont été accomplis au regard des objectifs poursuivis et pour s'assurer de la viabilité à long terme des projets et programmes.

31. Pour que les efforts déployés par les Parties dans ce domaine puissent s'inscrire dans la durée, il faut veiller tout particulièrement à ce que les activités de renforcement des capacités soient intégrées. Les besoins prioritaires mis en évidence dans le cadre pour le renforcement des capacités devraient être pris en compte aux stades de la mise au point et de l'exécution des projets et programmes de renforcement des capacités.

32. Un plan destiné à garantir la viabilité à long terme des activités de renforcement des capacités devrait être établi dès le départ et appliqué tout au long de l'exécution des projets et programmes. Il pourrait être utile de procéder a posteriori à une évaluation aux niveaux interrégional et interinstitutionnel.

G. Indicateurs de l'efficacité des activités de renforcement des capacités

33. Lorsque l'on veut déterminer l'efficacité des projets et programmes de renforcement des capacités, l'une des difficultés réside dans le choix des indicateurs de résultats à utiliser pour évaluer l'impact du projet ou du programme (FCCC/SBI/2004/14). Reconnaisant les efforts déployés par le PNUD et le FEM dans ce domaine, la Conférence des Parties, dans sa décision 4/CP.9, a prié le FEM de tenir compte, dans ses travaux relatifs à l'élaboration d'indicateurs de résultats en matière de renforcement des capacités pour le domaine d'intervention «changements climatiques», du cadre pour le renforcement des capacités, et d'entreprendre ces travaux en concertation avec le secrétariat de la Convention.

34. Si quelques progrès ont déjà été accomplis avec, notamment, la production du dossier méthodologique FEM/PNUD, il reste encore du travail à faire pour mettre au point des indicateurs fiables et propres à permettre de mesurer l'efficacité des activités de renforcement des capacités entreprises pour faire face aux changements climatiques. Le tableau qui figure à l'annexe III de la présente note montre comment les besoins recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités s'articulent avec les cinq domaines d'intervention stratégiques à l'appui du renforcement des capacités et suggère un certain nombre d'indicateurs (la liste n'est pas exhaustive) qui correspondent *grosso modo* à ces divers domaines et aux différents niveaux et types d'intervention.

35. Une grande partie des informations communiquées au sujet du renforcement des capacités porte sur les activités plutôt que sur les résultats. Pour pouvoir vraiment évaluer les effets des projets et programmes de renforcement des capacités, on pourrait encourager ceux qui se chargent de leur exécution à s'attacher à définir des résultats réalistes, à désigner les bénéficiaires des activités entreprises, à suivre les progrès accomplis au regard des résultats escomptés, à recenser et gérer les risques et à fournir des informations sur les résultats obtenus.

36. Les indicateurs de l'efficacité des activités de renforcement des capacités dépendent par nature du contexte et c'est là un point dont il faut tenir compte pour les définir. L'essentiel est donc de disposer non pas d'une série exhaustive ou limitée d'indicateurs mais d'un ensemble approprié de «catégories» d'indicateurs qui permette un panachage selon les projets ou programmes de renforcement des capacités. Un ensemble cohérent de catégories d'indicateurs bien définies facilitera non seulement l'évaluation de l'efficacité des projets et programmes de renforcement des capacités sur la base des résultats obtenus et des progrès accomplis, mais aussi l'échange d'informations concernant différentes régions géographiques au sein d'une même institution ou organisation et entre institutions et organisations différentes.

III. QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

37. Dans le cadre de leurs délibérations concernant l'examen approfondi de la suite donnée à la décision 2/CP.7, les Parties voudront peut-être:

a) Veiller à ce que les résultats des processus AENC et PANA en cours soient pris en compte dans le cadre de la hiérarchisation des besoins en matière de renforcement des capacités destinée à fournir de nouveaux repères pour l'application du cadre pour le renforcement des capacités;

b) Inviter le FEM ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux et les autres organisations internationales à rendre compte de l'état d'avancement et des résultats des évaluations des activités de renforcement des capacités afin que l'information remonte jusqu'aux décideurs;

c) Encourager la publication de documents sur les meilleures pratiques et les activités de renforcement des capacités entreprises par les organismes donateurs et les Parties non visées à l'annexe I. Pour faciliter la diffusion de ces documents, on pourrait les afficher sur le site Web de la Convention ou proposer sur ce site des liens vers ces documents;

d) Envisager de promouvoir la mise en place d'un réseau qui permettrait aux experts d'échanger des informations sur le renforcement des capacités, de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et de coordonner les activités visant à renforcer les capacités pour faire face aux changements climatiques, en particulier aux niveaux régional et national;

e) Prendre en considération les travaux sur les indicateurs du renforcement des capacités entrepris par le PNUD et le FEM. S'agissant de la mise au point d'indicateurs pour le domaine des changements climatiques, on pourrait à l'avenir s'intéresser davantage aux effets produits qu'aux résultats obtenus sur la base des informations communiquées par les responsables de l'exécution des projets et des programmes.

Annexe I

**Les différents niveaux d'analyse des activités de renforcement des capacités
dans le contexte des changements climatiques et les besoins recensés
dans le cadre pour le renforcement des capacités**

Niveaux	Besoins recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités
Systemique	<ul style="list-style-type: none"> • Création de conditions favorables ou optimisation de ces conditions • Programmes nationaux concernant les changements climatiques • Amélioration du processus décisionnel, notamment fourniture d'une aide pour la participation aux négociations internationales
Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux ou des centres nationaux de liaison pour les changements climatiques ou mise en place de telles structures, selon le cas • Communications nationales • Inventaires de gaz à effet de serre, gestion des bases de données sur les émissions et systèmes de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'activité et des coefficients d'émission • Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation • Évaluation, en vue de leur mise en œuvre, des solutions qui s'offrent pour atténuer les effets des changements climatiques • Recherche et observation systématique (services météorologiques, hydrologiques et climatologiques notamment) • Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données
Individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et formation
Besoins et domaines d'intervention qui ne correspondent pas à un niveau particulier	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation • Mise au point et transfert de technologies • Mécanisme pour un développement propre • Besoins découlant de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention • Sensibilisation du public

Annexe II

Liste récapitulative des besoins et priorités en matière de renforcement des capacités¹

Niveau systémique

- Consolidation du cadre d'action (discordance entre les mandats et les fonctions des organismes responsables)
- Intégration systématique des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes nationaux relatifs à l'environnement et ce dans tous les secteurs
- Engagement politique plus fort
- Financement d'activités concernant les changements climatiques sur la longue période
- Information sur les retombées bénéfiques de l'application de la Convention à tous les niveaux
- Renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques, la planification et l'intégration des questions relatives aux changements climatiques
- Création d'un centre d'information régional pour la mise en commun de l'information et constitution de réseaux concernant les changements climatiques
- Nécessité pour les institutions gouvernementales de regrouper les priorités des différentes administrations afin que les changements climatiques deviennent une priorité dans leurs plans de développement durable
- Participation des principales parties prenantes, c'est-à-dire du secteur public et du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du personnel scientifique et technique ainsi que des collectivités locales
- Mise en place des capacités nécessaires pour faire appliquer les instruments de politique générale au niveau national
- Sensibilisation du public et enseignement de la problématique des changements climatiques dans le cadre de l'éducation nationale
- Création de centres d'excellence au niveau régional

¹ La liste des besoins et priorités figurant dans le présent tableau a été établie à partir des renseignements fournis par les personnes qui ont participé à l'enquête ou avec lesquelles le secrétariat s'est entretenu ainsi que des informations tirées des documents suivants: FCCC/SBSTA/2001/INF.4, FCCC/SBI/2002/INF.15, FCCC/SBI/2003/14, FCCC/SBI/2003/INF.9 FCCC/TP/2003/1.

Niveau institutionnel

- Mise en place dans chaque pays d'un secrétariat ou d'un service responsable des changements climatiques qui dispose d'effectifs suffisants et qui ait un véritable pouvoir politique et des attributions bien définies
- Renforcement des capacités de gestion et d'administration des différentes institutions pour la collecte des données nécessaires à la poursuite des travaux de recherche sur les coefficients d'émission locaux aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de GES, la gestion et l'exploitation des systèmes nationaux d'inventaire de GES, la création de centres de recherche, la constitution de bases de données ainsi que la mise au point et l'exécution de stratégies et de plans d'adaptation
- Renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la mise au point de projets et de programmes; amélioration des opérations de collecte et de contrôle des données; mise en place de stations d'observation systématique et modernisation des stations existantes
- Aide technique et financière supplémentaire pour l'établissement des inventaires, l'évaluation des incidences des changements climatiques et l'adaptation, le renforcement du cadre institutionnel et l'atténuation des effets des catastrophes

Niveau individuel

- Formation de personnel qualifié pour la gestion et l'exploitation des systèmes nationaux d'inventaire de GES, la construction de scénarios concernant les changements climatiques, la constitution de bases de données ainsi que la mise au point et l'application de politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation
- Renforcement des capacités de négociation et augmentation du nombre de représentants participant aux réunions internationales afin de pouvoir intervenir sur les principaux sujets abordés
- Acquisition des capacités nécessaires aux fins du transfert de technologies ainsi que des capacités de négociation et de gestion correspondantes dans l'optique plus précisément du MDP
- Renforcement des capacités d'analyse des experts, des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs
- Renforcement des capacités nécessaires pour la mise au point de projets et de programmes dans le domaine des changements climatiques
- Renforcement des capacités d'un grand nombre de parties prenantes – pouvoirs publics, organisations non gouvernementales, secteur privé, milieux universitaires et collectivités locales

Annexe III

Types d'indicateurs du renforcement des capacités correspondant aux domaines d'intervention stratégiques prévus dans le dossier méthodologique PNUD/FEM et aux besoins exposés dans le cadre pour le renforcement des capacités¹

Dossier méthodologique PNUD/FEM: domaines d'intervention stratégiques	Besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités tels que définis dans le cadre pour le renforcement des capacités	Indicateurs pertinents
<p><u>Niveau systémique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nécessaires pour concevoir et élaborer des politiques, une législation, des stratégies et des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de conditions favorables ou optimisation de ces conditions • Programmes nationaux concernant les changements climatiques • Amélioration du processus décisionnel, notamment fourniture d'une aide pour la participation aux négociations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans nationaux ou locaux d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES et politiques et législation visant à assurer une utilisation/gestion durable des ressources mis au point et/ou étoffés (nombre/qualité) • Degré d'intégration des impératifs de réduction des émissions/d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, plans et décisions adoptés à l'échelon national/local • Mesure dans laquelle les enseignements tirés de l'expérience et la formation sont mis à profit aux fins de l'élaboration de politiques • Plans d'aménagement du territoire et plans/stratégies de gestion durable des ressources naturelles/de l'énergie (nombre/qualité)

¹ Sont mises en évidence ici quelques-unes des articulations entre les besoins exposés dans le cadre pour le renforcement des capacités, qui sont classés en fonction des «niveaux» d'intervention tels que définis dans le dossier méthodologique PNUD/FEM pour la construction d'indicateurs du renforcement des capacités, et les cinq domaines d'intervention stratégiques à l'appui du renforcement des capacités, tels que définis dans le même document. La liste d'indicateurs suggérés dans la colonne de droite du tableau n'est pas exhaustive. Ces indicateurs, qui correspondent *grasso modo* aux divers domaines et aux différents niveaux et types d'intervention, ont été choisis après un examen approfondi des indicateurs mis au point et utilisés par diverses institutions et organisations internationales et bilatérales dans le domaine des changements climatiques en général et du renforcement des capacités en particulier. Par souci de concision et pour présenter les informations de façon commode, seuls sont mentionnés dans la liste les effets finalement produits par les activités de renforcement des capacités. **Ce tableau montre comment procéder pour exploiter les résultats des activités de renforcement des capacités dans le contexte des changements climatiques et les indicateurs correspondants, en assurer le suivi et en rendre compte.**

<p>Dossier méthodologique PNUD/FEM: domaines d'intervention stratégiques</p>	<p>Besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités tels que définis dans le cadre pour le renforcement des capacités</p>	<p>Indicateurs pertinents</p>
<p><u>Niveau institutionnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les politiques, la législation, les stratégies et les programmes • Renforcement des capacités nécessaires pour impliquer toutes les parties prenantes et les amener à s'entendre • Renforcement des capacités nécessaires pour mobiliser des informations et des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux ou des centres nationaux de liaison pour les changements climatiques ou, le cas échéant, création de structures de ce type • Communications nationales • Inventaires de GES, gestion des bases de données sur les émissions et systèmes de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'activité et des coefficients d'émission • Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation • Évaluation, en vue de leur mise en œuvre, des solutions qui s'offrent pour atténuer les effets des changements climatiques • Recherche et observation systématique (services météorologiques, hydrologiques et climatologiques notamment) • Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans nationaux ou locaux d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES et politiques et législation visant à assurer une utilisation/gestion durable des ressources mis en œuvre (nombre/qualité) • Capacités dont le pays dispose pour élaborer des politiques et légiférer • Capacités dont le pays dispose pour faire respecter les lois et règlements relatifs à l'environnement (d'un point de vue quantitatif/qualitatif) • Mesure dans laquelle les conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont résolus • Mesure dans laquelle les autorités et les institutions compétentes se trouvent renforcées • Capacités dont le pays dispose pour déceler les problèmes et poser un diagnostic • Mesures d'adaptation adoptées à l'échelon national et local (nombre/qualité) • Profils de vulnérabilité définis et stratégies mises au point (nombre/qualité) • Mesure dans laquelle l'ordre de priorité des pouvoirs publics et des collectivités a été révisé • Qualité de l'évaluation de l'impact sur l'environnement • Capacités de collecte et d'analyse des données disponibles • Capacités humaines et institutionnelles disponibles (nombre/compétences) pour déceler les problèmes, poser un diagnostic, établir un ordre de priorité et réduire les émissions et formation appropriée • Capacités dont les fournisseurs d'énergie disposent au niveau local/national pour déterminer le niveau de référence des émissions • Mécanismes participatifs et mécanismes de mise en commun de l'information créés dans le but d'associer les collectivités aux décisions et activités concernant la réduction des émissions de GES (nombre/types/qualité)

Dossier méthodologique PNUD/FEM: domaines d'intervention stratégiques	Besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités tels que définis dans le cadre pour le renforcement des capacités	Indicateurs pertinents
		<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des ressources humaines, services consultatifs et moyens financiers mobilisés aux fins de l'adaptation • Technologies et méthodes d'adaptation mises au point ou mobilisées (nombre/qualité) • Mesure dans laquelle les pouvoirs publics et les municipalités financent et multiplient les activités de recherche-développement • Mesures prises pour améliorer l'adaptation à tous les niveaux (nombre/qualité) • Mesure dans laquelle les pratiques et les comportements ont évolué • Degré de collaboration interinstitutions aux fins de l'adaptation • Évolution de la qualité du service fourni par l'organisation • Évolution des résultats obtenus par l'organisation • Degré de préparation pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes • Activités génératrices de revenu durables (nombre/qualité)
<p><u>Niveau individuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nécessaires pour mobiliser des informations et des connaissances • Renforcement des capacités nécessaires pour assurer un suivi, procéder à des évaluations, faire rapport et acquérir des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et formation (et sensibilisation du public) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances acquises dans le domaine des changements climatiques et sensibilisation aux problèmes correspondants • Changements de comportement (en ce qui concerne, par exemple, la gestion de l'énergie) • Mesure dans laquelle la population apprend à s'adapter • Comportement professionnel • Aptitude à suivre et évaluer les projets et programmes • Qualité des processus/méthodes et pratiques de suivi et d'évaluation • Rapports présentés (qualité et respect des délais)

<p>Dossier méthodologique PNUD/FEM: domaines d'intervention stratégiques</p>	<p>Besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités tels que définis dans le cadre pour le renforcement des capacités</p>	<p>Indicateurs pertinents</p>
<p><u>Besoins et domaines d'intervention qui ne correspondent pas à un niveau particulier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nécessaires pour mobiliser des informations et des connaissances • Renforcement des capacités nécessaires pour assurer un suivi, procéder à des évaluations, faire rapport et acquérir des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation • Mise au point et transfert de technologies • Mécanisme pour un développement propre • Besoins découlant de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention • Sensibilisation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle les causes et les effets des émissions de GES ainsi que les retombées bénéfiques de la lutte contre les changements climatiques et les stratégies correspondantes sont connus et compris de tous et degré de sensibilisation à ces questions dans les différentes couches de la population • Degré de sensibilisation aux incidences des émissions de GES sur l'environnement et la santé et connaissance des stratégies correspondantes • Technologies, connaissances et pratiques concernant les énergies renouvelables/moins polluantes qui ont été transférées (nombre/qualité/degré d'intégration) • Mécanismes mis en place pour assurer la diffusion/l'utilisation des technologies, pratiques et connaissances transférées (nombre/qualité) • Mesure dans laquelle des pratiques/technologies permettant de réduire les émissions de GES sont adoptées et utilisées par les collectivités et les pouvoirs publics • Mesure dans laquelle des technologies nouvelles/non polluantes sont transférées, adoptées et utilisées • Qualité des mesures d'adaptation adoptées et mises en œuvre • Mesure dans laquelle les pratiques ont évolué • Qualité des pratiques suivies • Améliorations intervenues sur le plan de la gestion de l'énergie (nombre/qualité) • Efficacité de l'utilisation des combustibles fossiles comme sources d'énergie • Intensité énergétique de la production industrielle • Place faite aux sources d'énergie non polluantes/renouvelables • Remplacement des combustibles/carburants et des sources d'énergie dans les secteurs des transports et de l'énergie (fréquence/qualité) • Ampleur des réductions escomptées par suite des améliorations intervenues sur le plan de la gestion de l'énergie
